



Annexe 1 : Programme détaillé des actions de formation.

L 6313-1 du Code du travail

Définition du champ de la formation professionnelle

Les types d'actions de formation qui entrent dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue sont les suivants :

1. Les actions de préformation et de préparation à la vie professionnelle. Elles ont pour objet de permettre à toute personne, sans qualification professionnelle et sans contrat de travail, d'atteindre le niveau nécessaire pour suivre un stage de formation professionnelle proprement dit ou pour entrer directement dans la vie professionnelle ;
2. Les actions d'adaptation et de développement des compétences. Elles ont pour objet de favoriser l'adaptation des salariés à leur poste de travail, à l'évolution des emplois, ainsi que leur maintien dans l'emploi et de participer au développement des compétences des salariés.
3. Les actions de promotion. Elles ont pour objet de permettre à des travailleurs d'acquérir une qualification plus élevée ;
4. Les actions de prévention. Elles ont pour objet de réduire les risques d'inadaptation de qualification à l'évolution des techniques et des structures des entreprises, en préparant les travailleurs dont l'emploi est menacé à une mutation d'activité, soit dans le cadre, soit en dehors de leur entreprise ;
5. Les actions de conversion. Elles ont pour objet de permettre à des travailleurs salariés dont le contrat de travail est rompu d'accéder à des emplois exigeant une qualification différente ou à des travailleurs non-salariés d'accéder à de nouvelles activités professionnelles ;
6. Les actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances. Elles ont pour objet d'offrir aux travailleurs, dans le cadre de l'éducation permanente, les moyens d'accéder à la culture, de maintenir ou de parfaire leur qualification et leur niveau culturel ainsi que d'assumer des responsabilités accrues dans la vie associative ;

Entrent également dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue les actions permettant de réaliser un bilan de compétences. Elles ont pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Il en est de même des actions permettant aux travailleurs de faire valider les acquis de leur expérience en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification figurant sur une liste établie par la commission paritaire nationale de l'emploi d'une branche professionnelle, enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnelles visé à l'article L. 335-6 du code de l'éducation.

Bien gérer sa boulangerie	
Type de formation	Formation continue en boulangerie Actions de formation permettant l'acquisition, l'entretien ou le perfectionnement des connaissances.
Préparation à un diplôme	Non
Durée	21 heures
Public concerné	Professionnel :



	– chef d'entreprise ou chef de production
Conditions d'admission	Avoir au moins 18 ans 1.compétences : – utilisation correcte de la langue française orale et écrite – respect des règles élémentaires d'hygiène personnelle – respect des règles élémentaires de comportement 2.connaissances : – maîtrise des règles élémentaires de calculs (addition, soustraction, multiplication, division, règle de trois.) L'admission est de plus soumise à un entretien personnel de motivation.
Nombre de stagiaires	5 minimum — 10 maximum
Prix	TTC. (TVA 20 %) TTC. (TVA 20 %)



Programme des enseignements.

école internationale de boulangerie

La formation proposée par l'École internationale de boulangerie, intitulée « Bien gérer sa boulangerie » n'est pas diplômante et ne s'adresse qu'aux adultes chef d'entreprise ou chef de production. Sa durée est de 21 heures. Elle est spécifiquement orientée vers la mise en place et l'utilisation d'outils de gestion. Elle se déroule au centre de formation sur trois jours consécutifs du mardi au jeudi, à raison de neuf heures par jour.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES VISÉS :

Le but est notamment de permettre au stagiaire de se familiariser avec l'utilisation des outils de gestion suivants :

- tableurs de production
- tableur financier
- organigramme de travail

Sont également abordées certaines obligations du chef d'entreprise, telles que la mise en place d'un document unique et du plan de maîtrise sanitaire.

La première journée traite spécifiquement des tableurs de production.

La deuxième journée traite spécifiquement des tableurs financiers et de leur analyse.

La troisième journée est réservée à des études de cas et aux obligations du chef d'entreprise.

ÉVALUATION EN FIN DE FORMATION :

Les stagiaires sont évalués en fin de formation via un formulaire à compléter.

MODULE 1 : Tableur de production. (9 HEURES)



Ce module permet de mettre en place un tableur de production simplifié d'une part et de prendre en main des tableurs de production complexes.

Ces tableurs doivent permettre au final de passer un ordre de production, en :

- éditant automatiquement une feuille de pesées
- éditant automatiquement la gestion des levains
- validant le dimensionnement matériel
- calculant automatiquement les marges de chaque produit, ainsi que le chiffre d'affaire global théorique et la marge brute pondérée globale.

MODULE 2 : Tableur financier (9 HEURES)

Ce module permet de mettre en place les trois documents suivant : plan de financement, compte d'exploitation et plan de trésorerie.

Sont abordés également :

- les différents types de financements possibles : Compte courant, Financement participatif, Crédit bail, Emprunt.
- les notions d'excédent brut d'exploitation, d'amortissement, d'impôt sur la société, de réserve légal, de résultat, de distribution et de flat tax.

Une attention particulière sera conduite sur l'analyse des 2 ratios suivants :

(masse salariale)/(Chiffre d'affaire) et (Coût des matières premières)/(Chiffre d'affaire).

Les liens concrets de ces aspects financiers à l'organisation de la production et aux prix de vente seront évidemment largement développés.

MODULE 3 : Obligations du chef d'entreprise et étude de cas. (9 HEURES)

Ce module permettra de pointer les obligations du chef d'entreprise au regard

- du document unique
- du plan de maîtrise sanitaire.

Pour les trois modules, des documents synthétiques seront remis au candidat pour lui faciliter la mise en place des outils dans son entreprise. À savoir : des tableurs de production finis à adapter, des tableurs financiers dynamiques à compléter, un document unique vierge à compléter.

Enfin, ce module permettra de faire une synthèse des éléments travaillés en cours de formation en se penchant sur des cas concrets. Le formateur privilégiera les données réelles des entreprises des stagiaires présents dans la mesure évidemment où ils souhaitent les partager.